

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice		14	
Nombre de membres présents		13	
Nombre de suffrages exprimés		13	
Votes	Contre	0	Pour 13

BUCQUOY
COMMUNE
08/04/2023
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice		14	
Nombre de membres présents		13	
Nombre de suffrages exprimés		13	
Votes	Contre	0	Pour 13

Date de la convocation... *25 mars 2023*

Séance du *02/04/23* à *20* heures... *00*

L'assemblée réunie sous la présidence (1) de M. *N. Chembled*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. *ne Barbier* après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		641 476,77 €
Part affectée à investiss		81 581,71 €
Opérations de l'exercice	868 855,63 €	983 753,17 €
Totaux	868 855,63 €	1 543 648,23 €
Résultat de clôture		674 792,60 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
81 581,71 €	
94 910,36 €	202 503,76 €
176 492,07 €	202 503,76 €
	26 011,69 €

26 011,69 € au compte 001

39 350,00 €

13 338,31 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
81 581,71 €	641 476,77 €
0,00 €	81 581,71 €
963 765,99 €	1 186 256,93 €
1 045 347,70 €	1 746 151,99 €
	700 804,29 €

Délibération
n° 26/2023

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

13 338,31 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
661 454,29 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

MB



Chembled

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

2) En fonction des données communiquées par le comptable